



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 17-07-2026 /

Dossier complet le : 17-07-2026 /

N° d'enregistrement : 021058/KK P

1 Intitulé du projet

Centrale photovoltaïque du Pre Neuf a Lubersac (19)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ONEMW

Raison sociale

OneMW

N° SIRET

93019680300017

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

LE GUENNEC

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur les parcelles AR 0362, AR 0364, AR 0374 et AR 0320 de la commune de Lubersac. Puissance installée: 999 kWc Production électrique annuelle estimée: 1,2 GWh/an Les éléments constituant la centrale sont: - 10 530 m² de surface cloturée, avec un portail d'accès et une zone de circulation interne. - 4 437 m² de surface projetée de panneaux solaires photovoltaïques sur des structures fixes orientées sud. - Un poste de livraison HTA pour le raccordement au réseau de distribution. L'installation respectera les conditions dites agricompatibles du décret du 8 avril 2024, ainsi que l'Arrêté du 29 décembre 2023 sur la non artificialisation. Elle ne sera pas prise en compte dans le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de Lubersac répond à plusieurs objectifs complémentaires. Le projet s'implante sur un terrain classé en zone Ux du PLU de Lubersac (mars 2026), zone urbaine à destination d'activités économiques, actuellement exploitée sous forme de prairie (foin). Il ne conduit donc pas à l'ouverture de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers à l'urbanisation, et s'inscrit dans une logique de valorisation d'un foncier déjà identifié pour le développement économique communal. Par ailleurs, le PLU intègre directement l'objectif de développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire dans son "Axe 2 : Poursuivre le développement économique communal". L'objectif de OneMW est ainsi de développer un projet de production d'électricité d'origine renouvelable et largement décarbonée reposant sur une production locale et décentralisée, au plus près des lieux de consommation. Le site se trouve à proximité immédiate d'une zone industrielle et commerciale offrant un contexte particulièrement favorable au développement d'opérations d'autoconsommation collective. L'électricité produite pourra ainsi être valorisée localement auprès des entreprises, mais également des habitants, de la commune et d'autres acteurs du territoire favorisant les circuits courts de l'énergie une

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

L'installation sera effectuée par des professionnels du photovoltaïque, sur une durée de 3 à 6 mois. Les grandes étapes sont les suivantes: - Pose du portail et de la clôture périphérique en grillages non occultants sans base linéaire maçonnée. - Création de la haie en essences locales sur les zones sud et ouest. - Enfouissement des conduits inter-ranges jusqu'au point de raccordement (poste de livraison). - Installation des fondations en pieux battus, sous réserve de la compatibilité de l'étude de sol. - Montage des structures fixes, pose des panneaux et pose des onduleurs sur les structures. - Pose du poste de livraison en bordure de parcelle pour un accès extérieur par l'opérateur de réseau. - Raccordement électrique de l'ensemble panneaux/onduleurs/poste de livraison. - Raccordement du poste de livraison au réseau public par l'opérateur local de distribution (hors scope OneMW). - Contrôle et essais avant mise en service. Le projet est conforme aux caractéristiques techniques des centrales photovoltaïques exemptées de consommation d'espaces naturels et agricoles (arrêté du 29/12/23) avec des panneaux dont le point bas est supérieur à 1,1 m, la distance inter-rangee est de minimum 2 m avec usage du béton limité. Le projet ne nécessite pas l'intervention d'engins lourds de chantier ni une augmentation du trafic notable sur les voies d'accès.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pour la centrale solaire, les équipements électriques ne nécessitent pas de personnel permanent, mais seulement une maintenance préventive et régulière afin de garantir leur bon fonctionnement ainsi que l'entretien général du site. La centrale est équipée d'une alarme et d'un automate de supervision qui permet un suivi et un pilotage à distance de l'installation. Ce dispositif permettra de détecter rapidement tout dysfonctionnement éventuel et d'alerter les services techniques compétents afin de garantir une intervention adaptée. L'entretien végétal du site sera assuré par entretien mécanique ou éco-pâturage, sans recours à l'utilisation de produits phytosanitaires. À la fin du projet, les installations seront démantelées: - Démontage et mise à disposition de l'organisme de recyclage des panneaux photovoltaïques et des onduleurs. - Démontage des structures métalliques et retrait des pieux enfoncés dans le sol avec revalorisation de l'acier. - Évacuation des équipements électriques et des conduits enterrés. - En accord avec le propriétaire du terrain, démontage et évacuation des équipements annexes (cloture, portail, etc.).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R421-9 du Code de l'Urbanisme : une centrale au sol de puissance inférieure à 3 MWc est soumise à déclaration préalable de travaux.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l’opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance installée de la centrale photovoltaïque Surface cloturée Superficie projetée du champ photovoltaïque	(999 , kWc) (10 530 , m²) (4 437, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d’implantation

Numéro : Voie :
Lieu-dit :
Localité : Lubersac
Code postal : 19210 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 01°25'22"E Lat. : 45°27'00"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l’annexe à l’article R. 122-2 du code de l’environnement

Point de départ : Long. : Lat. :
Point de d’arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d’urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lubersac (mars 2026), Zonage Ux (Zone urbaine a vocation d'activites economiques).

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S’agit-il d’une modification/extension d’une installation ou d’un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l’objet d’une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l’outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Bassin de l'Isle (Arrete Prefectoral du 10 aout 2006). Toutefois, le projet presente de tres faibles besoins en eau : il n'implique aucun prelevement permanent dans la ressource et les eventuels besoins lies au nettoyage des panneaux resteront ponctuels et limites. Le projet ne prevoit pas d'impermeabilisation des sols et ne sera pas susceptible de modifier les conditions d'infiltration ni
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un Perimetre de Protection Rapprochee (PPR) mais dans un Perimetre de Protection Eloignee (PPE) de la prise d'eau du Pont Neuf, situee sur l'Auvezere (Payzac, Dordogne). Toutefois, le projet presente de tres faibles besoins en eau : il n'implique aucun prelevement permanent dans la ressource et les eventuels besoins lies au nettoyage des panneaux
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à plus de 8.5 km au sud-est de notre site.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est situé au sein d'une Zone de Repartition des Eaux (ZRE). Toutefois, le projet présente de faibles besoins en eau : il n'implique aucun prélèvement permanent dans la ressource et les éventuels besoins liés au nettoyage des panneaux resteront ponctuels et limités. Le projet ne prévoit pas d'imperméabilisation des sols et ne sera pas susceptible de modifier les conditions d'infiltration et d'écoulement des eaux vers la parcelle.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet respecte les conditions pour exemption de prise en compte dans le calcul de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers (arrêté du 29/12/2023) avec une hauteur des panneaux à 1,1 m, un espacement des panneaux de plus de 2 m, un usage limité du béton et aucune imperméabilisation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	La phase d'acheminement des matériaux engendrera un trafic léger aux abords du site (une dizaine de camions sur la durée du chantier). Il n'y aura aucun trafic lourd en phase d'exploitation, seulement des passages réguliers pour la maintenance de la centrale.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	La phase de construction engendrera des nuisances sonores mineures. Cette phase sera relativement courte considérant la taille du projet.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Une fois construit, le projet n'engendrera pas de bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un terrain classe en zone Ux du PLU de Lubersac (Zone urbaine a destination d'activités économiques), actuellement exploitée sous forme de prairie (foin). Il ne conduit donc pas à l'ouverture de nouveaux espaces naturels, agricoles ou forestiers à l'urbanisation, et s'inscrit dans une logique de valorisation d'un foncier déjà identifié pour le développement

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La création de petites centrales photovoltaïques en autoconsommation collective est à la base de la création de OneMW. Par ailleurs, le projet intègre des mesures pour favoriser l'insertion paysagère, le respect de l'environnement et la sécurité : - Plantation d'une haie composée de plusieurs essences locales au sud de la zone d'implantation des panneaux et en bordure ouest de la parcelle. Elle aura pour fonction principale d'assurer un écran végétal pérenne et de supprimer la possible co-visibilité depuis la route ou à proximité de la zone industrielle et commerciale. - Conservation des arbres situés en limite nord-est de la parcelle, avec un élagage ponctuel si nécessaire, afin de limiter les risques d'ombrage sur les panneaux photovoltaïques tout en garantissant leur sécurité et leur bon fonctionnement. - Disposition des panneaux afin de garantir les distances de sécurité de minimum 1,5 m avec les réseaux électriques souterrains présents sur les parcelles, répondant aux mesures prescrites par Enedis. - Hauteur des panneaux en point bas rehaussée à une élévation de minimum 1,1 m pour une meilleure captation de la lumière. - Pose d'une clôture grillagée non occultante (sans base linéaire maçonnée), équipée de passages pour la libre circulation de la petite faune, tous les 15 m. - Maintien d'un espacement de 2 m minimum entre les rangées (mesure de bord de panneau à bord de panneau, et non d'un pieu d'ancrage à l'autre pour faciliter l'entretien et le passage). - Fondations sur pieux battus (si les études géotechniques le permettent). - Interdiction d'utilisation de tout produit phytosanitaire pour l'entretien de la végétation sous les panneaux et dans les inter-rangées. L'entretien de la végétation sera réalisé par des moyens mécaniques légers ou par des moyens naturels. Limitation de l'utilisation du béton au strict minimum.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet presente des caracteristiques permettant de considerer qu'il peut etre dispense d'evaluation environnementale, pour les raisons suivantes : - Le projet s'implante exclusivement en Zone Ux (zone urbaine a destination d'activites economiques) du PLU de Lubersac (approuve en mars 2026). Il ne genere ainsi pas de consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. - Le site d'implantation n'est concerne par aucun perimetre de protection environnementale (Natura 2000, ZNIEFF, zone humide). - Les incidences potentielles du projet sont faibles et limitees. Le site est localise au sein d'une zone d'activites industrielles et commerciales, a distance des habitations. Les nuisances associees a la phase de travaux seront temporaires et limitees tandis qu'en phase d'exploitation, l'installation ne

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

LE GUENNEC

Prénom

Mathieu

Qualité du signataire

Fondateur de OneMW

À

Montanay

Fait le

17-07-2026

/



Signature du (des) demandeur(s)